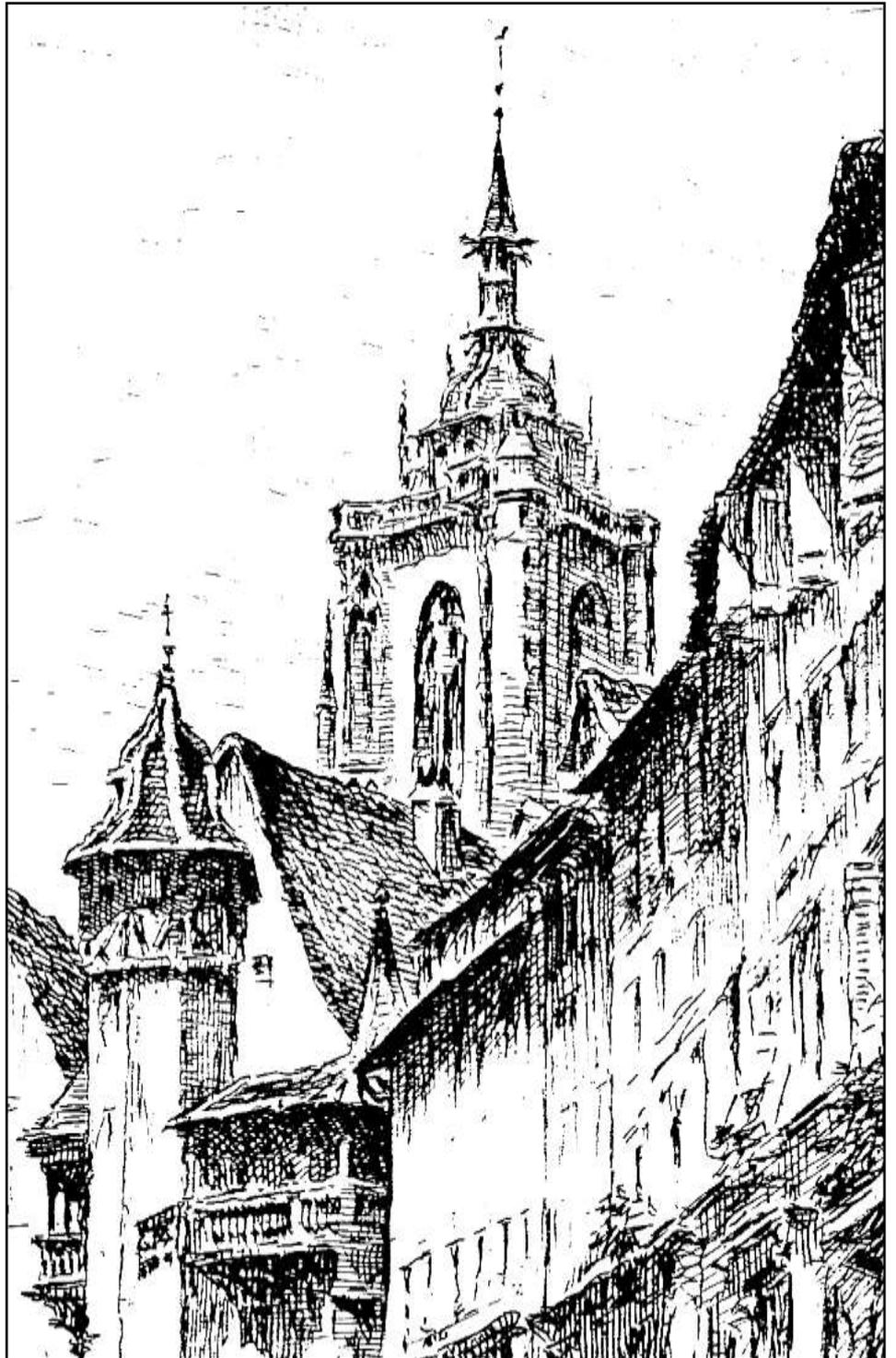


STENOGRAMME

11^{ème} Séance

du

23 février 2015



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter différentes excuses : Mme HOFF, M. WAEHREN, Mme BARDOTTO, Mme KLINKERT, Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir à Mme LATHOUD, M. REMOND, Mme GANTER, M. MEISTERMANN, M. OUADI et M. DENECHAUD s'excuse, mais ne donne pas pouvoir. Il doit y avoir d'autres priorités pour Mme KLINKERT et M. DENECHAUD. Je le dis parce que je vois M. ERNST qui est avec nous ainsi que M. HILBERT, Mme VALENTIN et M. HEMEDINGER.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est disponible, mais y a-t-il d'autre candidat ou candidate ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Son suppléant est le Directeur Général des Services. Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 janvier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le résumé des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal comme le rappel des marchés conclus au regard de la même délégation.

M. BURGER.

M. BURGER : Dans ce point, nous constatons qu'une énième action en responsabilité concernant le Domaine Viticole de Colmar est introduite à l'encontre de notre Ville. Je rappelle que vous avez décidé de mettre en faillite le Domaine alors que la Ville en était propriétaire à 60 %. Les fournisseurs qui sont principalement des viticulteurs régionaux ont perdu des sommes colossales puisqu'ils ne pouvaient pas imaginer qu'une entreprise détenue par la Ville de Colmar, dont la gestion exemplaire est vantée de manière permanente, puisse faire faillite et n'honore ni ses dettes, ni ses engagements. Nous souhaitons donc ce soir que vous nous rassuriez en nous confirmant que la Ville n'a aucune responsabilité dans cette affaire et que, de ce fait, les Colmariens contribuables qui ont déjà perdu leur Domaine Viticole acquis par vos prédécesseurs ne risquent pas, en plus, d'être mis à contribution de manière financière dans les années à venir. Merci.

M. le Maire MEYER : Je suis quelque peu surpris, voire amusé, par cette question qui était d'actualité il y a un an ; vous en aviez d'ailleurs parlé en long et en large pendant la campagne des élections municipales. Depuis, les choses ont évolué. Tout d'abord, la gestion du Domaine Viticole ne relève pas de la gestion de la Ville de Colmar : c'est une société qui est gérée comme toutes autres. Si le gérant a dépassé ce qu'il pouvait faire, il doit assumer. Raison pour laquelle deux caves qui se plaignent des arriérés reposant sur des commandes faites par le gérant hors l'aval du Conseil d'Administration, ont fait appel à la justice pour essayer de rentrer dans leurs frais. Seulement, pour tout dépôt de bilan, il y a présence d'un liquidateur et c'est cette personne qui a en charge la liquidation de la société. Le fait de faire

appel à un tribunal en dehors du liquidateur constitue un détournement de procédure. Si une cave prétend à un paiement d'arriérés, elle doit s'adresser au liquidateur et non au tribunal pour mettre en difficulté une collectivité territoriale puisque celle-ci n'est pas responsable de la gestion concernée. Deux caves sont allées au contentieux – je ne vais pas les nommer : pour la première, le contentieux a été examiné en première instance et le tribunal l'a tout simplement écarté en disant qu'il n'y avait pas gestion de fait, la Ville de Colmar n'est pas fautive. Le tribunal le dit. La Ville de Colmar n'est donc pas inquiétée. Naturellement, cette même cave a fait appel. Ce dossier est donc en instance à la Cour d'appel de Colmar après un premier jugement du TGI de Colmar qui rejetait la requête présentée par ladite cave. Une autre cave a suivi la même procédure et l'affaire est en instance au TGI de Colmar. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Personnellement, je ne me fais aucun souci, même en appel, pour les raisons que je viens de décliner. Si quelqu'un veut récupérer un arriéré, il doit s'adresser au liquidateur et non au tribunal.

M. BURGER : Vous savez bien qu'il n'y a plus d'argent puisqu'il y a un trou de plusieurs millions d'euros. Vous dites que la Ville de Colmar n'a rien à voir avec la gestion d'une entreprise privée, mais vous oubliez quand même qu'elle est actionnaire majoritaire.

M. le Maire MEYER : Cela n'a absolument rien à voir.

M. BURGER : C'est vous qui le dites.

M. le Maire MEYER : Non, cela n'a rien à voir.

M. BURGER : Vous pensez qu'un actionnaire majoritaire n'a rien à voir avec la responsabilité de la gestion d'une entreprise, d'autant plus que, sans donner les détails de l'affaire...

M. le Maire MEYER : ... parce que vous ne les connaissez pas.

M. BURGER : Si, je les connais. Puisqu'il n'est pas nécessaire de faire de provisions pour cette affaire, cela signifie que vous êtes certain à 100 % de l'issue favorable pour la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Exactement, c'est ce que je pense.

M. BURGER : Merci.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas de communication à faire. Par contre, j'ai à vous présenter le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération. J'ai fait comprendre aux services respectifs qu'il fallait s'organiser pour pouvoir le présenter dans l'année qui suit l'année d'activité et non plus d'un an après. J'aimerais que nous présentions le rapport d'activité de l'année 2014 au mois de juin ou, au plus tard, au mois de septembre de l'année 2015.

5. Rapport d'activités 2013 de la CAC.

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

6. Groupement de commandes pour l'achat de produits pétroliers.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un vote en deux temps.

Tout d'abord, pour le principe de la constitution du groupement : qui est favorable ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? La constitution est approuvée.

Pour la proposition concernant les deux collègues : y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

7. Schéma directeur de l'immobilier d'entreprises de la CAC – étude de faisabilité d'une pépinière à Colmar – constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar et la CAC.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci. Le projet de pépinières d'entreprises pour Colmar est, *a priori*, un besoin de réactivation des dynamiques économiques en faveur de l'innovation et de l'emploi. Comme vous le savez, nous sommes très favorables à ce type d'initiatives et mon propos n'est pas de remettre en cause le principe même. Nous voterons donc en faveur de ce rapport. Pour autant et dans un souci de bonne gestion, nous pourrions nous interroger sur ce qu'il est advenu de la pépinière d'entreprises située, de mémoire, rue de Zimmerbach dans le quartier Europe, considérant qu'il serait peut-être souhaitable d'utiliser les structures juridiques créées à l'époque, si elles existent toujours. Quelles explications peuvent, par ailleurs, être données sur ce retour à la case départ d'un projet initié et mis en œuvre il y a maintenant 15 ans ? En effet, sauf erreur de ma part, il figurait déjà dans le contrat de ville 2000-2006.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, les candidats et conseillers municipaux issus de notre sensibilité politique ont fait le constat de la situation économique difficile dans laquelle se trouvaient les quartiers Europe et Bel-Air – Florimont : taux de chômage plus élevé que le reste de la ville, handicaps à la recherche d'emploi que peuvent constituer l'adresse d'un candidat ou les problématiques de transport comme l'absence de permis de conduire ou un réseau de bus aux itinéraires longs et au cadencement un peu faible. Ces problématiques ont longtemps stigmatisé les quartiers et ont durablement installé l'idée que seule la toute-puissance publique pouvait changer les choses, sans penser à associer ou à s'appuyer sur l'énergie et les talents des personnes issues de ces quartiers. Partant de ce constat, nous proposons, au travers de nos programmes électoraux, d'installer une structure complète de développement d'entreprises, de l'incubateur à l'hôtel, au cœur des secteurs Europe et Bel-Air – Florimont afin de permettre à ceux qui ont des idées de pouvoir les mettre en œuvre dans une structure d'accompagnement avant de les laisser prendre, une fois qu'ils auront réussi, leur envol. Nous sommes donc particulièrement heureux de voir qu'un projet de ce type va être mis en œuvre au cœur du quartier Europe, même s'il ne faudrait pas oublier non plus pour l'avenir le quartier Bel-Air – Florimont. Par la création de ce groupement, nous ouvrons la réflexion pour désenclaver encore davantage les quartiers Ouest, après avoir mis en œuvre la rénovation du bâti, la construction d'un écoquartier qui intègre les questions de logement et d'environnement ou la remise en œuvre d'un équipement socioculturel ouvert sur la ville et non plus exclusif aux seuls quartiers précités. Je souhaite donc attirer dès aujourd'hui l'attention sur les préconisations de l'ANRU pour le développement de ce genre de structures puisqu'elle indique qu'ils doivent être reliés aux autres structures économiques par un réseau de bus à haut niveau de service. Comme nous en sommes encore à la phase d'étude de faisabilité, prévoyons tout de suite un volet transport dans la réflexion ; nous gagnerons du temps et donc de l'argent pour la suite. Je terminerai mon propos par un petit regret : celui que la Ville n'ait pas été plus proactive sur le dossier et qu'elle ait attendu les nouvelles orientations et les crédits afférents de l'ANRU pour mettre en œuvre ce projet qui, nous en sommes convaincus depuis longtemps, sera une réussite. Cela ne nous empêchera pas, cependant, de voter favorablement ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Bien. Aujourd'hui, le rapport porte essentiellement sur la création du groupement de commandes entre la Ville et la Communauté d'Agglomération et non sur le reste. Vos interventions sont donc prématurées.

M. ERNST, je ne peux pas vous laisser dire ou donner l'impression que nous avons attendu ce rapport pour nous préoccuper de ce qui se passait en matière économique, notamment dans le quartier que vous évoquez, puisque cela fait des années que nous intervenons. Vous avez cité les exemples des interventions, très importantes, de l'ANRU sur le bâti et la rénovation des différentes structures existantes telles que le centre socioculturel ou le club des jeunes. Tout cela a été fait et décidé depuis longtemps, mis en œuvre de

manière très positive et reconnu par les uns et les autres. Justement, pour ne pas stigmatiser – terme que vous avez utilisé – le quartier, nous avons veillé, notamment au centre Europe, à ce qu’il y ait une salle de spectacles ouverte à tout le monde et qui fonctionne très bien avec l’ensemble de la population de la ville. Sur le plan économique, vous vous souvenez sans doute des friches militaires : dans ce qui aurait pu être aujourd’hui une friche militaire terrible – l’hôpital Baur ou la caserne Rapp – dans le quartier en question, nous avons veillé, par une politique d’acquisitions foncières et de mises à disposition ensuite des entreprises, à permettre l’installation de très nombreuses entreprises et la création de très nombreux emplois. Si nous faisons le total des emplois créés sur ces deux sites qui auraient pu être des friches si nous ne nous en étions pas occupés, nous arrivons à 1 000. Nous n’avons donc pas attendu ce dispositif. Je pourrais même citer l’ouverture de la gare côté Ouest et le point dont nous venons de parler dans le rapport d’activité de la communauté d’agglomération, c’est-à-dire la clause d’insertion. J’ai cité de nombreux chantiers qui ont eu lieu et ont permis à de très nombreux jeunes d’être insérés dans la vie économique grâce à cette clause d’insertion dont nous venons de parler. Ne nous faites donc pas de procès en disant que nous avons attendu ce rapport. Ce dernier est un excellent rapport, car il va effectivement permettre à des entreprises de continuer à s’installer et de créer de l’emploi et du lien social dans le quartier.

Mme BENNAGHMOUCH, la pépinière d’entreprises que vous citez existe toujours. Elle accueille des associations qui fonctionnent grâce à ces locaux et permettent, là encore, de créer du lien social là où elles sont installées. Je ne vois pas où est le problème. Il s’agit ici d’une deuxième création qui sera plus tournée vers les entreprises parce que les choses ont changé et que nous avons une politique qui vise à la fois à rénover le bâti, mais également à permettre aux entreprises de s’installer au plus près de là où elles peuvent créer des emplois, c’est-à-dire au plus près de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci. Vous avez répondu à ma question, car je posais une question en voulant savoir ce qu’il était advenu de cette pépinière et si elle existait toujours.

M. le Maire MEYER : Le 1^{er} Adjoint a répondu. Simplement, ce n’est pas dans l’esprit d’une pépinière d’entreprises puisqu’il s’agit d’associations. C’est la différence.

Mme BENNAGHMOUCH : Cela s’appelait tout de même une pépinière d’entreprises.

M. le Maire MEYER : La plus belle réussite de pépinière d’entreprises est la transformation de l’ex-caserne Rapp. C’est certainement l’exemple le plus marquant. Pourquoi ne pas citer Bel-Air – Florimont ? Tout simplement, parce que nous avons senti au niveau de l’ANRU un intérêt certain pour la pépinière dans le quartier Europe. Nous nous sommes engouffrés dans cette voie pour pouvoir présenter le plus rapidement possible un projet de ce côté.

M. ERNST.

M. ERNST : L'intégralité de mon propos allait dans le même sens. Sur le quartier Bel-Air – Florimont, nous renégocierons un nouvel avenant avec l'ANRU, car il ne faudrait pas oublier de faire des structures de développement économique dans ce quartier. Je mettais simplement l'idée sur la table, mais nous sommes tout à fait d'accord sur le projet présenté ici. Il n'y a pas de problème. Il ne faut pas non plus se méprendre sur mon propos lorsque j'ai cité le fait que la Ville attendait les nouvelles orientations de l'ANRU : il faut dire que l'ANRU a fait du développement économique et a marqué à nouveau son intérêt pour ce genre de structures très récemment. Cela avait un peu disparu auparavant dans les anciens programmes. C'est une bonne chose que cela revienne. Je dis simplement que la Ville n'a pas été proactive dans la mesure où elle n'a pas monté le projet par elle-même. Elle a attendu que l'ANRU, et Dieu sait que Colmar est bénéficiaire des crédits de l'ANRU, manifeste un intérêt très fort pour ce genre de structures pour monter ce projet. Elle ne l'a pas monté avant, mais a attendu que l'ANRU donne ces indications-là pour remettre le projet en œuvre. De toute façon, et comme je l'ai dit, nous allons voter ce projet et voter la création du groupement, car nous sommes persuadés que c'est une très bonne idée. Nous sommes donc en phase sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas laisser dire ce que vous venez d'affirmer. La pépinière d'entreprises telle que nous la voyons aujourd'hui est l'amorce de l'avenant n° 8. Cela ne vient donc pas de l'ANRU. C'est notre proposition qui a fait accepter l'idée de la pépinière d'entreprises. C'est donc juste le contraire. Quant à Bel-Air – Florimont, comme on dit chez nous : « eins num andra, wie in Paris » une chose après l'autre.

Qui approuve ? Qui n'approuve pas ? Qui s'abstient ? Le principe étant acté, voici les propositions concernant les collègues appelés à siéger.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Nous proposons Philippe LEUZY en tant que titulaire et Robert REMOND en tant que suppléant.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

8. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2014-2019 – appel à projets d'intérêt local 2015 – Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Autant, j'ai salué l'intervention du Conseil Général au Conseil Communautaire la semaine dernière concernant la Communauté d'Agglomération, autant je suis un peu mitigé et un peu déçu pour son intervention par rapport au projet de la Ville de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Les futurs candidats aux élections départementales auront du travail. Ce n'est volontairement qu'en page 2 que je fais la comparaison entre 2014 et 2015.

9. Restauration scolaire : lancement de la délégation de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Les anciens se rappellent que nous avons prolongé le contrat pour ne pas tomber en période de campagne électorale pour son renouvellement. Nous avons bien fait puisque les choses se voient d'une façon très sereine. Nous avons franchi depuis plus d'un an les élections municipales pour pouvoir examiner d'une façon appropriée le renouvellement de ce contrat.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

10. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2014-2015.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Je prolonge au regard de certains échos. Lorsque nous parlions des tablettes, j'entendais : « Tiens, on va encore mettre sur le marché une incitation permettant aux Colmariens d'acheter ailleurs, en dehors de Colmar. » J'ai demandé aux Services de faire le point et le diagnostic fait apparaître deux choses très intéressantes : le prix moyen de la tablette est de 145 €. En d'autres termes, celles et ceux qui font le choix de s'adapter aux 150 € ont pu acheter une tablette. Au-delà de ça, plus de 60 % des tablettes ont été achetées dans un commerce colmarien.

M. OUADI.

M. OUADI : Concernant les tablettes, je trouve que c'est une très bonne idée. En revanche, j'avais posé la question concernant les tableaux interactifs pour les élèves. En effet, c'est bien d'avoir les tablettes, mais s'ils n'ont pas les tableaux interactifs qui vont avec, c'est un peu gênant. Nous l'avions évoqué avec Mme UHLRICH-MALLET lorsque nous avons parlé des équipements pour les écoles. Qu'en est-il ?

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Le budget consacré aux TBI ou tableaux interactifs dépend de M. l'Adjoint JAEGY. Nous en avons d'ailleurs parlé lors du budget et nous avons une enveloppe tout à fait intéressante pour équiper les écoles. Ensuite, les décisions se prennent dans mon service en concertation avec l'Inspecteur pour définir les priorités. S'agissant d'un outil pédagogique, nous ne pouvons pas automatiquement doter toutes les écoles de TBI et sommes obligés de travailler sur un projet pédagogique. Je ne sais pas si M. l'Adjoint JAEGY souhaite répondre sur l'aspect financier.

M. le Maire MEYER : Il faut que les enseignants soient formés.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Raison pour laquelle il faut que ce soit un projet avec formation des enseignants. En effet, il n'est pas question de voir des tableaux rester dans les cartons.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint JAEGY.

M. OUADI : Ce n'était pas un problème d'enseignants, mais un problème de formation, il me semble.

M. l'Adj. JAEGY : Absolument, cher collègue. Pour compléter les propos de ma collègue, Mme UHLRICH-MALLET, en la matière, notre dotation est de l'ordre de 40 000 € au titre de l'exercice 2015. En outre, depuis le début, c'est-à-dire depuis que nous sommes en concertation avec l'Inspection Académique, notre intervention est conditionnée par la formation due aux praticiens ou aux enseignants. C'était une des conditions préalables que nous avons posées dès le début des discussions avec l'Inspection en disant que nous étions prêts, nous, Ville de Colmar, à participer au financement des TBI de manière active dans les écoles primaires, sachant qu'au préalable, nous ciblions de manière très concrète et judicieuse les équipes pédagogiques, les écoles et les enseignants qui ont déjà exprimé le désir d'utiliser ces nouveaux outils dans leur approche pédagogique. Premier ciblage. Ensuite, dès lors que les équipes sont ciblées, un engagement clair de l'Inspection Académique d'inscrire dans le plan de formation des enseignants, cette initiation ou ce perfectionnement à l'usage des TBI dans les écoles auprès des élèves.

M. OUADI : Effectivement, cela a déjà été évoqué. Or, quand nous allons dans les écoles et que nous discutons avec les enseignants, ceux-ci sont d'accord. Vous aviez évoqué le nom d'un responsable de l'Inspection Académique qui devait s'occuper du dossier. Qu'en est-il ? Avons-nous une liste ?

M. l'Adj. JAEGY : Notre interlocuteur en la matière est M. RIBER, l'Inspecteur d'Académie. Il est effectivement secondé par un spécialiste des nouvelles technologies, poste qui – je parle sous le contrôle de ma collègue – a connu un certain turn-over dans les représentants. Cela a peut-être occasionné quelques incidences négatives dans les écoles sur le suivi de telle ou telle équipe pédagogique. Là encore, ce n'est pas du ressort de la Ville. C'est du côté de l'Inspection Académique qu'il faut aller creuser la question. Pourquoi ce turn-over sur ce poste d'animateur pour les nouvelles technologies auprès des enseignants ?

M. le Maire MEYER : Mme STRIEBIG-THEVENIN.

Mme STRIEBIG-THEVENIN : Oui, M. OUADI, je me souviens effectivement très bien de votre intervention. Vous disiez avoir eu un écho lors d'un conseil d'école de plusieurs enseignantes disant qu'elles auraient bien aimé être dotées d'un tableau blanc interactif dans leur classe. Il existe une procédure, connue des enseignants, qui consiste à motiver la demande de TBI avec une lettre auprès de l'Inspection. C'est vraiment là une méconnaissance de la procédure à suivre. C'est ensuite M. RIBER, l'Inspecteur d'Académie, qui fait le choix pour voir quelles équipes vont être formées et à quel endroit les tableaux blancs pourraient être installés au mieux pour qu'ils soient répartis de façon équitable dans toutes les écoles colmariennes.

Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).

M. le Maire MEYER : Même si l'Inspecteur est en vacances, les dossiers suivent. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'un concours financier à la CAF du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2015.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Subvention d'investissement à l'Association La Manne, Centre d'entraide alimentaire et de soutien par le travail.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il s'agit d'une régularisation par rapport à une décision déjà prise.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

14. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'évènement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Réforme de la taxe de séjour.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Pourriez-vous expliquer pourquoi ?

M. l'Adj. DREYFUSS : Vous êtes un peu dur avec moi, M. le Maire. (rires)
Très, très dur.

M. le Maire MEYER : Pourquoi le logiciel ? Certes, tout se fait par informatique en ce moment, mais ce n'est pas la réponse.

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, je vous cède la parole.

M. le Maire MEYER : La gestion de la taxe de séjour se fait un peu au petit bonheur la chance. Si certains professionnels sont très scrupuleux, d'autres le sont beaucoup moins et ils encaissent la taxe de séjour sans la reverser à qui de droit. Selon moi, l'encaissement ne dépasse pas 60 % des nuitées. Nous avons donc intérêt à avoir un point exact de la situation avant de délibérer sur les taux. Nous nous sommes donné cette année 2015 pour faire le diagnostic sur la situation afin de savoir ce que nous allons faire l'année prochaine avec la fixation des taux. Au demeurant les taux de la Ville de Colmar, en comparaison de ceux pratiqués ailleurs, sont plutôt positifs à l'égard des professionnels. En effet, nous sommes au moins 30 à 40 % inférieurs. Nous devons tout de même arriver à une situation plus équitable afin que les taxes encaissées soient réellement reversées à qui de droit.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci M. le Maire. Vous avez pratiquement dit ma conclusion, mais je la répéterai après. En 1996, lorsque la taxe de séjour a été instaurée à Colmar, les professionnels de l'hébergement marchand de la ville et la Ville avaient compris et saisi l'importance de ce que nous pouvions faire du

produit de cette taxe. Je précise que cette taxe avait, à l'époque, été acceptée par la totalité des hôteliers. Je ne vais pas citer toutes les réalisations financées par cette taxe, mais l'un des tout premiers projets a été le financement de la mise en lumière de notre patrimoine architectural. Ce fut surtout le déclencheur d'une manifestation à rayonnement international, les marchés de Noël, et aux retombées pour l'emploi et l'économie locale sans précédent et absolument indispensable pour l'hôtellerie locale. Néanmoins, nous ne sommes plus en 1996. Aujourd'hui, après le quasi doublement de la TVA passant de 5,5 à 10 % ces deux dernières années, l'alourdissement de la fiscalité nationale, les importantes mises aux normes de sécurité, d'accessibilité, d'efficacité énergétique, etc., le coût supplémentaire que doivent déboursier les hôteliers aux plateformes de réservation en ligne et j'en passe, la profession n'en peut plus. Pire, ces 12 derniers mois, 2 200 emplois ont été détruits en France dans l'hébergement marchand. Le Gouvernement, après consultation du Parlement et des organisations professionnelles, a décidé de faire du développement touristique une priorité. Soucieux de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat, de ne pas démotiver une profession et surtout soucieux de préserver l'attractivité touristique de notre ville et de sa région, je pense, M. le Maire, qu'il ne faudrait pas augmenter par un redressement brutal le barème appliqué localement en 2016. Je conçois parfaitement qu'il n'est pas acceptable que certains professionnels de l'hébergement ne versent pas la totalité de la taxe de séjour qu'ils ont récupérée par leurs clients. Ce n'est pas acceptable. Toutefois, il serait intéressant de pouvoir différencier les hôteliers des autres loueurs et je souhaite que la mise en place du logiciel prévu nous apporte cette réponse.

M. le Maire MEYER : Bien. D'une façon différente, nous disons la même chose. Pourquoi cette question m'interpelle-t-elle ? Nous avons 800 000 touristes en 1995 à Colmar et en avons 3,5 millions en 2015. Quand je vois les efforts budgétaires qui sont faits pour donner une belle image à la ville de Colmar, je ne prendrais que la période de Noël à titre d'exemple : pour préparer Noël, nous investissons chaque année entre 800 000 euros et 1 million d'euros pour faire rayonner Colmar. En parallèle, je fais le constat que nous passons à côté de pratiquement de la moitié de la taxe de séjour. Nous encaissons aujourd'hui 440 000 euros alors que, selon moi, nous devrions nous situer entre 700 et 800 000 euros. Cela signifie que nous perdons chaque année un point de fiscalité alors que ce sont les contribuables qui payent toutes les améliorations dans le domaine touristique. C'est totalement injuste. Raison pour laquelle je fais une fixation sur ce sujet. Par ailleurs, le coût des plateformes est le même partout en France, que nous soyons à Lille, Marseille, Brest ou Strasbourg. Les prix de gestion sont les mêmes alors que ces mêmes villes ont des taxes de séjour dont le taux est parfois 40 % supérieur à celui de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

16. Contrat de dépôt d'archives privées pour numérisation et utilisation des reproductions par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Charte d'amitié et de coopération entre la Ville de Colmar et la ville de Sheki en République d'Azerbaïdjan.

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Oui, merci, M. le Maire. Le 11 janvier dernier, la France entière a crié son amour de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. A Colmar aussi, la foule d'anonymes et d'élus rassemblée place des Martyrs de la Résistance puis place Rapp reprenait sans cesse cette phrase : « Je suis Charlie ». Alors que toute la classe politique s'accorde sur la nécessité d'avoir une presse libre pour maintenir la qualité de la vie démocratique d'un pays, notre commune souhaite aujourd'hui s'engager aux côtés d'une ville importante d'Azerbaïdjan pour construire une charte d'amitié et de coopération. Si je suis plus que favorable aux initiatives de coopération et de développement décentralisé, je pense que nous devons être un petit peu plus sélectifs quant au choix de nos partenaires afin que l'économique ne prenne pas le pas sur les valeurs démocratiques et républicaines que nous partageons et défendons tous autour de cette table. Concernant la liberté de la presse, Reporters Sans Frontières, qui établit chaque année un palmarès, classe l'Azerbaïdjan à la 160e place sur 180 pour l'année 2014, en recul par rapport à l'année 2013, et avec une tendance qui devrait se confirmer pour l'année 2015 puisqu'il semble, d'après les premières tendances, qu'elle serait encore à la baisse. La fin de l'année 2014 avait d'ailleurs vu l'arrestation d'une journaliste d'investigation, Khadija ISMAYILOVA, dont la diplomatie française s'est émue et qui a valu un rappel de la France à l'Azerbaïdjan quant au respect de ses engagements en matière de liberté de la presse, d'indépendance de la justice, de respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence. Au niveau démocratique là aussi, il y a beaucoup de choses à redire. Tous les observateurs européens et mondiaux, le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen s'accordent à dire qu'aucune des élections depuis 2005 n'a été démocratique ou conforme selon les critères internationaux actuellement en vigueur. La diplomatie française constate également la crispation croissante du régime quant à l'opposition politique et à la présence d'ONG actives sur la question des droits de l'homme. La

semaine dernière, en Commissions Réunies, alors que je suis déjà intervenu sur ce dossier, il m'a été dit que c'était peut-être l'occasion pour Colmar d'exporter l'exemple français dans d'autres pays. Aujourd'hui, je vous répondrai « Chiche ! » Complétons la charte qui nous a été présentée avec un simple mot dans le deuxième paragraphe : « Nous nous efforcerons de favoriser les échanges dans les domaines culturel, touristique, économique **et démocratique** ». Le peuple français s'est vu rappeler les valeurs qui le définissaient de façon brutale le 7 janvier dernier. Nous avons l'opportunité de les faire découvrir et connaître à d'autres pays, ne ratons pas cette occasion. Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. GANTER : En effet, nous souhaitons développer une démocratie locale. C'est ce même concept qui a été développé et soutenu par le Conseil de l'Europe et ces relations qui se nouent entre collectivités territoriales sont un moyen de diffuser l'esprit démocratique. Chacun sait que l'avènement de la démocratie est un processus long ; nous sommes en route.

M. le Maire MEYER : Il faut éviter les commentaires à l'emporte-pièce. La démocratie ne s'exporte pas, elle se fait comprendre. Malheureusement, nous avons quelques contre-exemples pas loin de chez nous : prenez l'Irak ou la Libye. Ce partenariat serait-il à déconseiller alors que, par ailleurs, il en existe d'autres avec l'Arabie Saoudite ou le Qatar ? Il faut raisonner d'une façon raisonnable et ne pas jeter la pierre aux uns et aux autres. Dans la mesure où ces pays peuvent nous visiter, ils ne peuvent que s'inspirer de la démocratie et, dans la mesure où le contact n'est pas établi, où la courroie de transmission pas installée, cela n'est pas faisable. Au regard des exemples que je viens de citer, je ne suis pas mal à l'aise concernant l'Azerbaïdjan.

M. ERNST.

M. ERNST : Je ne dis pas qu'il faut être mal à l'aise par rapport au document présenté ce soir. Je dis simplement que le constat actuel de la situation démocratique et de la liberté de la presse de l'Azerbaïdjan n'est pas optimum et que si la charte que nous avons signée incluait le mot « démocratique » dans le paragraphe, cela permettrait justement d'avoir ces échanges-là et de montrer la volonté de la Ville de s'engager dans un processus de connaissance. Comme vous l'avez dit, la démocratie ne s'exporte pas, mais nous pouvons la faire connaître et rien n'empêche à ce que cela figure noir sur blanc sur un document officiel. Nous ne nous contenterons pas ainsi de le citer en Conseil Municipal. Nous aurons des mots et une signature qui nous engageront à faire connaître les valeurs qui nous animent.

M. le Maire MEYER : C'est du laïus, M. ERNST. Vous parlez de démocratie, mais prenez la France : jusqu'à quand a-t-il fallu attendre pour donner le droit de vote aux femmes ? Je suis à l'aise, car c'est le Général de Gaulle qui l'a fait. Combien de temps a-t-il fallu attendre ? Lorsque nous parlons de démocratie, vous voyez qu'il faut du temps. Or, l'Azerbaïdjan est un pays nouveau, tout neuf, et le fait qu'il se rapproche des pays démocratiques est

déjà une bonne chose. Ces actes de partenariat ne peuvent qu'aider à installer ces différentes notions de démocratie.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

18. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé et ses proches abords.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerciaux vacants et pour la rénovation des vitrines.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez que les Colmariens sont très preneurs de nos propositions.

22. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Scherersbrunn Weg.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Transaction immobilière : acquisition d'une parcelle sise Au Werb.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Transaction immobilière : cession d'une parcelle avenue d'Alsace.

Voir rapport –

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Subvention Association Vélo Docteurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Attribution d'une pension de réversion.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : C'est une information, le diagnostic de la situation. Y a-t-il une demande de parole sur le sujet ? Sinon, je voudrais prolonger de quelques phrases. Vous avez pu remarquer le taux moyen de l'endettement de la Ville de Colmar qui se situe d'une façon plus que positive dans la courbe des emprunts de villes de France. Nous le constatons à travers les frais financiers qu'il y a lieu d'honorer. Je prends l'année 2014 où les frais financiers sont de 1 million d'euros – j'arrondis – et la compare avec l'année 1995 où nous étions à 3,244 millions d'euros. Vous voyez déjà ce delta qui nous laisse quelques latitudes. Nous prenons comme référence la dette à l'habitant de 1995, laquelle était de 950 €, et la comparons au plafond que nous nous sommes fixé pour les années à venir, c'est-à-dire ne pas dépasser ces 950 €. Néanmoins, le jeu est un peu pipé, car il y a lieu d'installer un deuxième paramètre qu'est la courbe du coût de revient des intérêts. En 1995, les 3,244 millions d'euros représentaient quelque 5,13 % du budget de fonctionnement alors que le million d'euros de 2014 représente 1,31 %. Bien que nous nous soyons fixé le plafond de 950 €, nous avons tout de même une certaine latitude à l'intérieur de la courbe du coût de revient puisque la proportion de 1995 dépassait les 5 % alors que nous sommes à 1,3 %. Toute comparaison étant faite, il y a la référence de 1995 pour la dette à l'habitant, mais nous devons également mettre à côté le coût des frais financiers pour lequel nous avons cette latitude entre 1 et 5,3 %.

Comme évoqué lundi dernier, nous avons ajouté un rapport supplémentaire qui porte sur la chasse.

29. Location des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 – agrément des candidats à la 2e adjudication.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est assez fastidieux cette fois-ci de trouver preneur.

M. l'Adj. HANAUER : Si nous arrêtons la chasse, c'est la Ville qui indemnise.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

C'était le dernier point puisque je n'ai pas eu de saisine pour le point Divers. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je vous remercie. Je pense pouvoir ajouter que nous avons presque battu le record pour une séance du Conseil Municipal. En effet, les Commissions Réunies durent généralement une petite heure et là, il s'agit de 1 h 20. Merci pour votre participation et merci aussi pour votre concision. La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 50